MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 19h30, le conseil municipal de Saint-Jean-des-Vignes régulièrement convoqué s'est réuni, en salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe BOUTEILLE.

Etaient présents :
Philippe BOUTEILLE - Alexandra CHEVALIER - Eric DUTRIEVOZ - Pierre LUCIANI - Mélanie PEREZ - Edward MORGAN - Camille ROBESSON

Membres en exercice : 10
Membres présents : 7
Membres excusés : Denis BARROT – Guy FRACHE – Eric MARCEL
Convocation : 23 février 2026
Secrétaire de séance : Mélanie PEREZ

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Mélanie PEREZ a été désignée pour remplir ces fonctions, fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

FINANCES

1/ Décisions préalables au vote du budget primitif :

En préambule de la présentation du budget primitif, Monsieur le Maire et Madame l'adjointe aux finances proposent aux conseillers :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières cette année et donc de rester sur les taux existants à savoir : 37.17% pour le foncier bâti, 29.82% pour le foncier non bâti et 20.41% pour la taxe d'habitation,
- De fiscaliser la contribution 2026 du Syder (Syndicat Départemental d'Energie du Rhône) correspondant à 13 920.78€ (contre 18 339.78€ en 2025) et celle du SIBA (Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues) correspondant à 4 159€ (contre 3 925€ en 2025),
- Parmi les 324 909.25€ de résultat cumulé 2025, d'affecter à la section d'investissement 2026 le montant de 86 624.51€ pour la mise en œuvre des projets d'investissement listés ci-dessous et de conserver 238 284.74€ pour les fonds propres de la Commune,
- De provisionner 15 000€ de subventions aux associations dont 13 000€ à l'association Les Petits Ocques Rouges. Les autres subventions accordées seront décidées dans un conseil municipal ultérieur.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents VOTENT POUR :

- **La reconduite des taux des taxes foncières pour 2026 comme pour 2025,**
- **La fiscalisation de la totalité des contributions des syndicats intercommunaux du Syder pour 13 920.78€ et du Siba pour 4159€,**
- **L'affectation de 86 624.51€ de résultat cumulé 2025 pour le financement des projets d'investissement 2026,**
- **La provision de 13 000€ de subvention à verser à l'association Les Petits Ocques Rouges.**

2/ Budget primitif :

L'adjointe aux finances présente le budget primitif. Il est à retenir, en section de fonctionnement (section correspondant aux dépenses/recettes qui reviennent chaque année) :

- 350 910€ de dépenses prévisionnelles 2026, soit un montant 2.5% inférieur à celui prévisionné en 2025 (360 082€),
- 391 760.56€ de recettes prévisionnelles 2026, soit un montant de 3.2% inférieur à celui prévisionné en 2025 eu égard aux baisses et incertitudes qui pèsent, cette année encore, tant sur les dotations de l'Etat que sur l'attribution du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

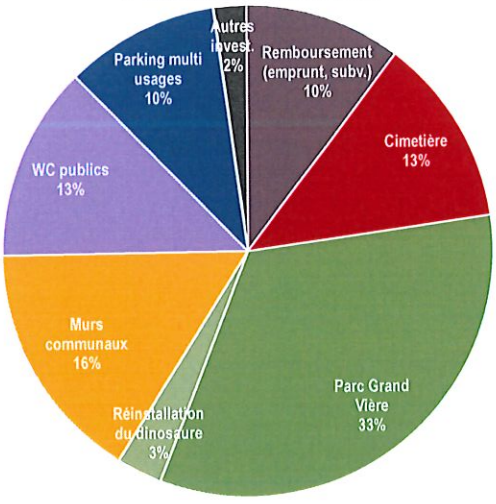
Plusieurs postes de dépenses de la section de fonctionnement sont précisés ou font l'objet de commentaires de la part des conseillers :

- La réorganisation des services internes suite au départ d'un agent à la retraite est présenté plus en détail. Cette réorganisation a donné lieu à une embauche d'un agent à temps partiel (40% en équivalent temps plein contre 78% avant 2026) et la mise en place d'un contrat de prestation ménage (pour 14 137€ annuels hors taxes). Financièrement, cette modification structurelle est neutre pour la mairie (pas de surcouts prévus) mais engendre un basculement des dépenses de la section « ressources humaines » vers la section « charges à caractères générales ». Les conseillers municipaux profitent de cette présentation sur la réorganisation des services internes pour saluer la qualité du travail fourni par la nouvelle professionnelle embauchée pour le ménage, professionnelle qui travaille également pour l'association Les petits ocques rouges pour le périscolaire ;
- Un montant de 3000€ est réservé à des frais d'honoraires cette année pour appuyer une expertise financière ;
- La Commune a terminé le paiement d'un emprunt ce 12 janvier 2026. Ainsi, à partir de maintenant, un seul emprunt reste à payer jusqu'en 2027 (construction de l'école) ;
- Monsieur le Maire attire l'attention sur l'importance de suivre et travailler la consommation du budget d'investissement voirie détenu par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour le compte de la Commune de Saint-Jean-des-Vignes (315 995.68€) ;
- Une question est posée sur l'entretien de la zone d'espaces verts située entre le musée et le parc du grand Vière.

Il est à retenir, en section d'investissement :

- 350 991.03€ de dépenses prévisionnelles 2026, soit un montant largement supérieur au montant prévisionné habituellement (et de 68% supérieur à celui prévisionné en 2025). Ces dépenses prennent en compte :
 - ✓ le remboursement du dernier emprunt encore en cours pour 31 318€ correspondant à 9% des dépenses d'investissement 2026,
 - ✓ le remboursement d'une partie de la subvention du Département perçue en 2023 pour le financement de la rénovation de l'éclairage public compte tenu de la forte baisse du montant des travaux, ce pour 5000€ prévus soit 1.5% des dépenses d'investissement 2026,
 - ✓ la fin de la construction de l'extension du cimetière financée en restes à réaliser et représentant pour 43 592€ correspondant à 13% des dépenses d'investissement 2026,
 - ✓ la fin de la construction du parking multi usages sur le terrain du Grand Vière pour 35 733.6€ soit 10% des dépenses d'investissement 2026,
 - ✓ la construction du parc du Grand Vière pour 116 329€ soit 33% des dépenses d'investissement 2026,

Répartition des dépenses prévisionnelles d'investissement 2026



 - ✓ La ré installation du dinosaure sur le parc du Grand Vière pour 10 685.88€ soit 3% des dépenses d'investissement 2026,
 - ✓ La valorisation de murs communaux (ancien cimetière, puits du chemin des écureuils et un mur de l'abri buvette) pour 55 800€ soit 16% des dépenses d'investissement 2026,

- ✓ La mise en place de toilettes sèches publiques au sein du parc du Grand Vière pour 44 901.6€ soit 13% des dépenses d'investissement 2026,
- ✓ ainsi que différents projets d'investissement actés lors du précédent conseil municipal pour 7 630.75€ correspondant à 2% des dépenses d'investissement ciblées sur les postes suivants : un panneau d'affichage pour le cimetière, la dématérialisation des actes d'état civil, un local à trottinette pour la cour de la maternelle, des petits investissements pour la garderie, des volets de vélux pour la garderie, des films anti-chaleur pour l'école, un taille haie et un souffleur.

- 350 991.03€ de recettes prévisionnelles 2026 issues pour partie des fonds propres de la Commune, pour partie de subventions accordées à la municipalité (ou en attente d'accord pour deux d'entre elles) par la Région, l'Etat et le Département.

→ Après avoir entendu les détails financiers et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le budget primitif.

3/ Fongibilité des crédits

Enfin, Monsieur le Maire et Madame l'adjointe aux finances rappellent que la nomenclature M57 adoptée depuis 2024 prévoit, dans le cas où des délais de gestion d'une décision modificative ne permette pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un montant suffisant, de permettre Monsieur le Maire à opérer à des mouvements de crédits. Ils proposent donc d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

→ Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres, dans le cadre de la fongibilité prévue par la M57, dans les limites suivantes :

- **en section de fonctionnement, pour 7,5% des dépenses réelles de la section,**
- **en section d'investissement, pour 7,5% des dépenses réelles de la section.**

POINT TRAVAUX EN COURS

Le premier adjoint présente les avancées des différents chantiers et interroge les conseillers sur différentes décisions à prendre :

- L'extension paysagère du cimetière communale : le portail et les aménagements intérieurs ont été réalisés. Les clefs du portail vont être intégrées à l'organigramme de la commune. Les conseillers saluent la qualité du travail réalisé sur les portails. Ils décident finalement d'installer le colombarium en face de l'entrée (en haut de la deuxième allée). En ce qui concerne le fleurissement du cimetière, le premier adjoint précise que différents types de rosiers grimpants vont être plantés le long du mur (choix des rosiers travaillé avec les agents techniques) et que des fleurs agricoles vont être semées sur les emplacements en attente d'attribution. Afin de préserver le site, l'extension communale du cimetière sera fermée jusqu'à la mise en place des ventes de concessions.
- Toilettes sèches : pour des questions de durabilité, les élus décident de prendre l'option corten plutôt que bardage bois (différentiel de prix correspondant à 4282€ hors taxes). Des élus demandent à ce qu'un point d'eau et une lumière soient installés sur le mur de l'abri buvette afin de permettre aux utilisateurs des sanitaires de se laver les mains.
- La réinstallation du dinosaure : le dinosaure (14 tonnes) a pu être déplacé ce vendredi 27 février grâce à la prise en charge d'un grutier et à la mobilisation, à titre gratuit, du Maire avec son tracteur. Intermarché Chazay a fait don de 1800€ pour couvrir le financement du grutier. Le dinosaure a pu être posé sur le plateforme prévue. Il ne doit pas être utilisé pour le moment, des barrières empêchent son accès, par ailleurs sécurisé à l'intérieur. Un expert en matière de sécurité sera diligenté pour conseiller la mairie sur les dispositifs de sécurité à mettre en place avant la remise en fonctionnement du dinosaure.

 → Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE le don de 1800€ d'Intermarché pour le déplacement du dinosaure.

- Le parc du Grand Vière : quelques agréments ont d'ores et déjà été installés (plate-forme de pique-nique, pas de géant, tables). Plusieurs agréments sont questionnés en conseil municipal. Il ressort des échanges que :
 - le coin lecture peut être mis en place ainsi que la boite à livres, qui, selon son usage pourra être recyclée en hôtel à insectes ;
 - la mise en place d'une buse sous le toboggan est trop dangereuse. La possibilité de déposer un tonneau au sol sera étudiée ;
 - une tyrolienne et un toboggan sont en cours de devis et seront installés (dispositifs normés).

 Un expert en matière de sécurité sera diligenté pour conseiller la mairie sur les démarches et dispositifs de sécurité à mettre en place avant l'ouverture du parc au public.

Lorsque les travaux seront terminés, les élus envisagent de proposer aux financeurs et habitants une inauguration de l'ensemble des projets menés autour du développement touristique sur une date clef pouvant devenir un rendez-vous annuel qui pourrait s'appeler : « la dinoguration » pouvant devenir ensuite « le dino pique-nique ».

AIDE ALIMENTAIRE

Une demande d'aide alimentaire a été formulée pour un ménage de la commune qui a dû faire face à un indu de la Caf de 118.70€ (trop perçu à rembourser), indu qui a fragilisé sa situation financière. L'assistante sociale du Département demande à la Commune d'aider temporairement ce ménage. Les revenus et charges de ce ménage ont été étudiées. Il est proposé de verser deux bons alimentaires de 60€ hors alcool, à utiliser entre le mois et mars et le mois d'avril.

➔ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ACCORDE une aide de deux fois 60€ de bons alimentaires au ménage demandeur.**

ORGANISATION DU SCRUTIN

Monsieur le Maire revient sur l'organisation du scrutin et précise un certain nombre de sujets : campagne électorale, procurations, assesseurs, organisation des permanences du scrutin, dépouillement, affichage des résultats et autres informations sur l'après élections. Les informations détaillées et rédigées sont transmises à l'ensemble des élus la semaine suivant le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Le SIEVA demande si un poteau incendie a été budgété pour 2026. Le budget primitif présenté ne prévoit pas sa prise en charge sur 2026, mais ce point sera à nouveau étudié pour 2027.
- Un courrier de soutien au maintien de Madame AUGRIS sur le poste d'enseignante de cycle 2 à l'école de Saint-Jean-des-Vignes va être transmis à l'inspectrice de l'éducation nationale. Un élu se propose pour appuyer la rédaction de ce courrier.

SEANCE LEVEE A 22h15

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 20 mars 19h30 (à confirmer avec les nouveaux élus)

Le Président de séance
Monsieur BOUTEILLE Philippe

MAIRIE DE ST-JEAN-DES-VIGNES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
69 (Rhône)

La Secrétaire de séance
Madame Mélanie PEREZ

Conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes :

Procès-verbal vu pour être publié le :

L'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie aux heures de permanence (lundi de 15h à 17h, jeudi de 16h30 à 19h et vendredi de 11h à 12h30).